



N° 2018-VOI-12

Mairie  
3 rue du Nouveau Monde  
14600 Gonneville-sur-Honfleur

## ARRETE SUR LA CIRCULATION

Chemin de l'Eglise - SAUR  
Du 16 AVRIL 2018 pour 2 jours

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,  
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,  
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
VU les travaux de POSE DE BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMETN, Propriété «MARIE  
Cyril »  
VU la demande d'arrêté de circulation par l'entreprise SAUR SECTEUR, Rue de l'Hippodrome,  
14130 Pont L'Evêque – CHEVALLIER Laurent  
Début du chantier : 16/04/2018 jusqu'à la fin des travaux  
ARRETE

### ARTICLE 1 :

Les travaux devront être réalisés sur accotement

### ARTICLE 2

L'entreprise n'est pas autorisée à faire de TRAVERSEE DE ROUTE SANS DEMANDE  
PREALABLE  
NI AUTORISATION SPECIALE DU MAIRE

### ARTICLE 3 :

Le CHEMIN DE L'EGLISE, sera fermé à la circulation (sauf riverains),  
Du carrefour avec le Chemin des Monts, jusqu'au carrefour avec le chemin du Haut Ravin

### ARTICLE 4 :

Des panneaux de circulation et un feu tricolore seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

### ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,  
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son  
exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
Le 06/03/2018  
Le Maire, Dominique LE SAUVAGE

